

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport de suivi du commerce de l'OMC recense les nouvelles mesures commerciales et liées au commerce mises en œuvre par les Membres de l'OMC entre le 16 octobre 2017 et le 15 octobre 2018.<sup>2</sup> Pendant la période considérée, l'escalade de la rhétorique protectionniste et des tensions commerciales évoquée dans le Rapport de juillet 2018 s'est poursuivie.

La croissance du commerce mondial a ralenti pendant cette période, avec l'aggravation des tensions commerciales et le durcissement des conditions financières au niveau mondial. Le volume du commerce des marchandises a augmenté de 3,4% au premier semestre de 2018, après avoir enregistré une hausse de 5,4% au second semestre de 2017. Le ralentissement de la croissance du commerce a coïncidé avec l'introduction de nouvelles mesures commerciales visant diverses exportations en provenance des grandes économies. Les effets directs des nouvelles mesures commerciales ont été limités jusqu'à la mi-octobre, mais l'incertitude croissante des politiques commerciales et la diminution des commandes à l'exportation pourraient peser sur le commerce et la production.

Le commerce devrait continuer à croître pendant le reste de 2018 et en 2019, mais à un rythme plus modéré que prévu. Les prévisions commerciales de l'OMC datant du 27 septembre 2018 tablent sur une croissance du commerce mondial des marchandises en volume de 3,9% en 2018, puis de 3,7% en 2019. Les risques pesant sur les prévisions sont des risques baissiers, car la montée des tensions commerciales pourrait se poursuivre et la volatilité financière pourrait s'accentuer à mesure que les économies développées durcissent leur politique monétaire.

Plus précisément, ce rapport montre que, pendant la période considérée, les Membres de l'OMC ont appliqué 137 nouvelles mesures restrictives pour le commerce, telles que imposant des majorations de droits de douane, des restrictions quantitatives, des taxes à l'importation et des droits d'exportation, ce qui représente une moyenne de onze nouvelles mesures par mois, soit plus que la moyenne de neuf mesures enregistrée dans le précédent tour d'horizon annuel. Les principaux secteurs visés par les nouvelles restrictions sont les machines électriques et leurs parties (SH 85) 20,5%; les machines, les appareils et les engins mécaniques (SH 84) 14%; les combustibles minéraux et les huiles minérales (SH 27) 8,7%; et les véhicules et leurs parties et accessoires (SH 87) 7,4%.

La valeur des échanges visés par les mesures restrictives à l'importation appliquées pendant la période considérée est estimée à 588,3 milliards de dollars EU. Cette valeur est plus de sept fois supérieure à celle qui a été enregistrée dans le précédent tour d'horizon annuel, et c'est la plus élevée jamais enregistrée dans le cadre de l'exercice de suivi du commerce.

Pendant la période considérée, les Membres de l'OMC ont aussi appliqué 162 mesures visant à faciliter les échanges, telles que la réduction ou la suppression de droits de douane et la simplification des procédures douanières à l'importation et à l'exportation. Près de 14 mesures de facilitation des échanges ont été prises chaque mois, ce qui représente une augmentation par rapport à la moyenne de 11 mesures par mois enregistrée dans le précédent tour d'horizon annuel. Les principaux secteurs dans lesquels des mesures de facilitation des échanges ont été prises sont les suivants: véhicules, leurs parties et accessoires (SH 87) 31,0%; machines, appareils et engins mécaniques (SH 84) 11,7%; machines électriques et leurs parties (SH 85) 9,7%; et produits pharmaceutiques (SH 30) 7,5%.

La valeur des échanges visés par des mesures de facilitation des importations est estimée à 295,6 milliards de dollars EU. Elle est 1,8 fois plus élevée que la valeur enregistrée dans le précédent tour d'horizon annuel, mais près de 2 fois moins élevée que la valeur des mesures restrictives pour le commerce signalées pour la période considérée ici.

Avec ces données, le présent rapport donne un premier aperçu factuel des mesures restrictives pour le commerce imposées dans le contexte des tensions commerciales actuelles. Les chiffres montrent que ces mesures affectent des centaines de milliards de dollars d'importations. La prolifération des mesures restrictives pour le commerce et l'incertitude qu'elles créent pourraient compromettre la reprise économique. Une nouvelle escalade comporterait des risques potentiellement élevés pour le

<sup>2</sup> Sauf indication contraire dans la section pertinente.

commerce mondial et aurait des répercussions sur la croissance économique, l'emploi et les prix à la consommation dans le monde entier. Les Membres de l'OMC doivent utiliser tous les moyens dont ils disposent pour désamorcer la situation. L'OMC fera tout son possible pour soutenir ses Membres à cette fin.

En ce qui concerne les mesures correctives commerciales, la moyenne mensuelle des ouvertures d'enquêtes est restée stable, mais le nombre de clôtures d'enquêtes a fortement augmenté par rapport au précédent tour d'horizon annuel. L'ouverture d'enquêtes antidumping reste la mesure corrective commerciale la plus fréquente. Leur part a légèrement diminué par rapport aux années précédentes, alors que la part des enquêtes en matière de droits compensateurs a augmenté. Les mesures correctives commerciales restent un outil de politique commerciale très important pour les Membres de l'OMC, représentant environ 63% des mesures commerciales mentionnées dans le présent rapport. Les principaux secteurs visés par les enquêtes ouvertes pendant la période considérée sont la fonte, le fer et l'acier (SH 72) et les ouvrages en fonte, fer ou acier (SH 73) qui représentent ensemble un peu plus de 50%; les machines électriques et leurs parties (SH 85) 8,7% et les meubles, articles de literie, matelas et lampes (SH 94) 8,4%. Le commerce visé par les enquêtes en matière de mesures correctives commerciales ouvertes par les Membres de l'OMC pendant la période considérée s'élevait à 93,6 milliards de dollars EU et le commerce visé par les clôtures d'enquêtes à 18,3 milliards de dollars EU, chiffres nettement supérieurs à ceux qui ont été enregistrés pour ces mesures dans le précédent tour d'horizon annuel.

En ce qui concerne les mesures de soutien économique générales, le Secrétariat a tenté d'adopter une approche plus globale pour améliorer encore la transparence. Mais une fois de plus, il n'a pas été possible d'établir une annexe équilibrée et complète, principalement en raison du faible taux de participation et du faible taux de réponse des Membres de l'OMC à la demande de renseignements et à la vérification de ces renseignements. Les renseignements recueillis par le Secrétariat indiquent clairement que la nature des mesures de soutien économique générales a considérablement évolué au cours de la dernière décennie avec l'application plus stratégique des subventions. Les Membres de l'OMC souhaiteront peut-être continuer à examiner comment accroître la transparence de ces mesures et programmes et comment améliorer la collecte de renseignements dans ce domaine.

Divers autres sujets sont aussi abordés dans le présent rapport. Le nombre de notifications présentées par les Membres de l'OMC au sujet de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et d'obstacles techniques au commerce (OTC) a augmenté pendant la période considérée, et la majorité des nouvelles notifications ont été soumises par des Membres en développement. Les obligations de notification SPS et OTC ont pour but de renforcer la prévisibilité et la transparence des mesures prises pour atteindre des objectifs de politique publique légitimes. Comme pour les précédents rapports, la majorité des notifications SPS périodiques concernaient la sécurité sanitaire des produits alimentaires, alors que l'essentiel des mesures SPS d'urgence étaient liées à la santé animale. L'objectif déclaré de la majeure partie des mesures OTC concernait principalement la protection de la santé ou de la sécurité des personnes. Depuis 2008, le nombre de mesures OTC notifiées ayant pour objectif la sécurité nationale a augmenté. Au Comité SPS comme au Comité OTC, les Membres ont consacré énormément de temps à l'examen de préoccupations et de problèmes commerciaux spécifiques (PCS), ce qui laisse penser qu'ils considèrent de plus en plus ces comités comme des instances dans lesquelles ces préoccupations et ces problèmes peuvent être traités sans litige.

Le présent rapport montre l'augmentation continue, pendant la période considérée, du nombre de préoccupations commerciales soulevées dans un plus large éventail d'organes de l'OMC. Un nombre important de préoccupations commerciales ont été soulevées dans presque tous les comités et conseils, et plusieurs préoccupations commerciales ont été soulevées au cours de réunions successives du même organe de l'OMC, ce qui tend à montrer que ces préoccupations concernent des problèmes plus persistants. Comme on l'a vu dans les récents rapports de suivi du commerce, plusieurs préoccupations commerciales ont été soulevées dans plusieurs organes de l'OMC, ce qui indique qu'elles portent sur des questions techniquement complexes et transversales. Les Membres de l'OMC continuent d'utiliser un large éventail de comités de l'OMC pour dialoguer avec leurs partenaires commerciaux sur les domaines qui suscitent ou peuvent susciter des frictions commerciales.

Dans le domaine de l'agriculture, les Membres de l'OMC ont continué à utiliser le Comité de l'agriculture comme une instance permettant d'examiner les politiques agricoles et les questions liées à la mise en œuvre des engagements. Ils ont continué à poser des questions au sujet de notifications individuelles et au titre de l'article 18:6 de l'Accord sur l'agriculture. Bon nombre de ces

questions portaient sur les notifications concernant le soutien interne ou sur la mise en œuvre des engagements en matière de soutien interne. Le nombre moyen de questions soulevées au titre de l'article 18.6 par réunion augmente depuis 2011 et a atteint un niveau record en 2018. Parmi les nouvelles questions soulevées pendant la période considérée, plus de 45% concernaient les politiques de soutien interne des Membres et environ 30% demandaient des éclaircissements sur des politiques susceptibles de subventionner les exportations.

Bien que le système de règlement des différends reste sous pression, notamment du fait de l'impasse persistante concernant la désignation de membres de l'Organe d'appel, le présent rapport montre que les Membres continuent d'y avoir recours pour régler leurs différends commerciaux. Pendant la période considérée, le niveau d'activité en matière de règlement des différends est resté élevé et le nombre de Membres de l'OMC demandant l'ouverture de consultations dans de nouveaux différends a augmenté par rapport au précédent rapport de suivi annuel.

Le présent rapport montre aussi qu'à quelques exceptions près, le respect des prescriptions en matière de notification contenues dans les divers Accords de l'OMC reste très variable. Même si certaines délégations ont réalisés des efforts conséquents et soutenus pour présenter leurs notifications en suspens, les progrès réalisés à cet égard sont, de manière générale, trop lents. Ce non-respect des obligations de notification dans tous les organes de l'OMC pose problème car il affaiblit les différents accords et, plus généralement, le fonctionnement du système commercial multilatéral. Plusieurs raisons expliquent que les prescriptions en matière de notification ne sont pas suffisamment respectées. L'une des plus importantes est le manque de capacités de nombreux Membres de l'OMC, malgré les efforts continus réalisés par le Secrétariat et les comités. Ce manque de capacités et les autres raisons doivent être traités collectivement par les Membres de l'OMC.

L'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) de l'OMC en 2015 continue de jouer un rôle important dans la facilitation des échanges. Le commerce visé par la libéralisation résultant spécifiquement des mesures prises dans le contexte de l'élargissement de l'ATI représentait environ 573,2 milliards de dollars EU, selon les estimations du Secrétariat.

La mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges continue de progresser. Pendant la période considérée, de nombreux Membres ont achevé leur processus interne de ratification, de sorte que le nombre total d'acceptations représente environ 84% de l'ensemble des Membres de l'OMC.

Concernant le commerce des services, plusieurs nouvelles mesures ont été mises en place par des Membres de l'OMC et des observateurs. La plupart de ces mesures sont de nature horizontale et touchent différents modes de fourniture dans différents secteurs. La plupart des mesures sectorielles concernent les télécommunications, les TIC et les services audiovisuels, les services financiers et les services de transport. Par comparaison avec les précédents rapports, un plus grand nombre de mesures ont été adoptées, pendant la période considérée, pour des raisons de sécurité nationale, notamment en ce qui concerne la fourniture de services par le biais d'une présence commerciale, et les politiques affectant les services Internet et les autres services de réseau. Bien que la plupart des nouvelles mesures facilitent les échanges, plusieurs semblent être restrictives pour le commerce.

En outre, le rapport appelle l'attention sur les évolutions concernant les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), notamment sur le lien de plus en plus étroit entre la propriété intellectuelle (PI) et le commerce. Les Membres de l'OMC ont continué à développer et diversifier leurs stratégies nationales pour intégrer la PI dans l'économie et pour moderniser et affiner leur législation et leur administration dans ce domaine.

Sur la base de la décision prise par les Membres de l'OMC à la onzième Conférence ministérielle, à Buenos Aires, les travaux se sont poursuivis pour faire avancer les négociations sur les subventions à la pêche. En outre, des groupes de Membres ont poursuivi leurs discussions sur certaines questions, comme le commerce électronique, la facilitation de l'investissement, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et l'autonomisation économique des femmes.